

PLU



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Commune de Charvieu-Chavagneux

Débat du Conseil Municipal

Orientations générales du
Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

10 avril 2019



ADAMAS
Avocats associés

1

10/04/19

Plan Local d'Urbanisme

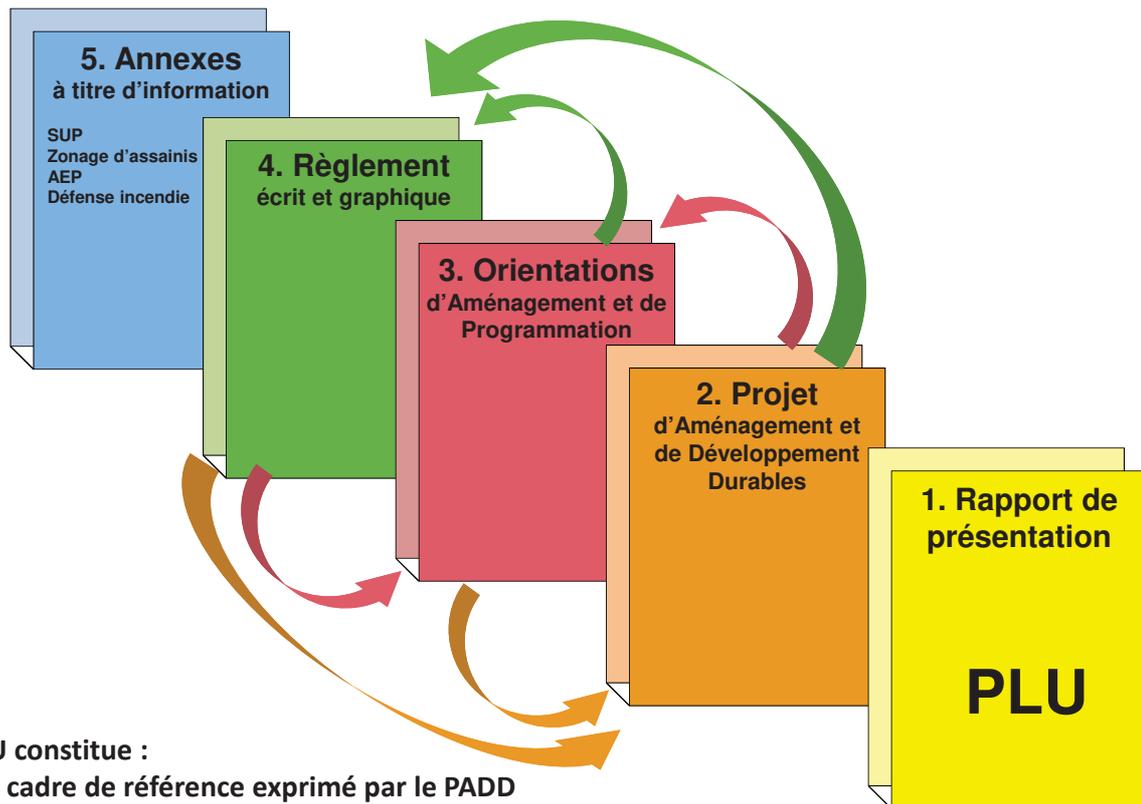
1. Rappel,

le contenu du PLU, les objectifs généraux du PLU et les orientations du PADD définies par le Code de l'Urbanisme

2

10/04/19





Le PLU constitue :

- un cadre de référence exprimé par le PADD
- un document de droit des sols opposable

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête celles concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

La Politique déterminée doit :

- ✓ **respecter les objectifs et principes légaux** énoncés notamment dans les articles L101-1 et L101-2 du code de l'urbanisme,
- ✓ **prendre en compte les grandes orientations définies** aux niveaux supérieurs du territoire communal, en particulier **par le SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné**, mais aussi les **servitudes d'utilité publique**, etc.

Les objectifs et principes légaux *(cf. article L101-2 du code de l'urbanisme)*

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations urbaines et rurales
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain,
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel
- e) Les besoins en matière de mobilité

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat

4° La sécurité et la salubrité publiques

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature

Les objectifs et principes légaux *(cf. article L101-2 du code de l'urbanisme)*

(suite)

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.

2. Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour le territoire de Charvieu-Chavagneux



Débat sur la définition des **ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT** **DURABLES** **pour le territoire communal de Charvieu-Chavagneux** **à horizon 2030** **soit un durée du PLU de 10 ans à compter de l'approbation**

Rappel SCOT de la Boucle du Rhône en Dauphiné

Charvieu Chavagneux = polarité de bassin de vie, comme composante de l'agglomération pontoise
Un potentiel de 1450 logements à construire (2018-2040), soit une moyenne de 65 logements par an
dont 20% de logements sociaux

Répartition des logements à produire entre secteur de centralité et secteurs secondaire

80% dans le secteur de centralité situé à Charvieu :
densification, renouvellement + extension sous conditions et limitée à 1 ou 2 secteurs en continuité du secteur de centralité

20% maxi dans les secteurs secondaires : Chavagneux /
Le Piarday / Charvieu le Haut / Les Hauts du Lac : dents creuses + extension des constructions existantes

Intensité urbaine (densité)

Individuel pur : 30 % maxi – 15 logts mini/ha
Habitat groupé : 30% ou plus – 25 à 35 logts / ha
Habitat collectif : 40% ou plus – 50 logts/ha

Orientations liées aux milieux naturels et au paysage

PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES POUR GARANTIR LA DIVERSITÉ ET LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX NATURELS

- ✓ **Préserver les espaces naturels remarquables** comme le lac de Fréminville, l'extrémité Est du marais de la Léchère et les habitats naturels humides d'accompagnement de la Bourbre.
- ✓ **Stopper le développement linéaire le long des voiries**, à l'image de celui réalisé à Chavagneux le long du chemin de la Refeuille et **veiller à ne pas interrompre les corridors fonctionnels du territoire** (continuités écologiques) notamment celle identifiée au Scot de la Boucle du Rhône en Dauphiné (zoom 4 : Charvieu-Chavagneux).
- ✓ **Maintenir les coupures vertes du territoire** qui présentent également des **intérêts en termes de conservation de la biodiversité et de qualité paysagère des espaces, notamment :**
 - La coupure naturelle constituée par l'axe d'écoulement de la Bourbre et des habitats humides associés (étendues de marais), formant une coulée verte paysagère entre Charvieu-Chavagneux et Tignieu-Jamezyeu,
 - La coupure verte entre le quartier des Acacias et la zone industrielle de Montbertrand, identifiée au Scot,
 - L'espace agro-naturel s'étendant à l'Ouest du territoire communal de part et d'autre de la route des Perves en limite avec Janneyrias.

Orientations liées aux milieux naturels et au paysage

PRÉSERVER LES ÉQUILIBRES POUR GARANTIR LA DIVERSITÉ ET LES FONCTIONNALITÉS DES MILIEUX NATURELS

- ✓ **Réaffirmer l'intérêt majeur que constitue la trame verte arborée**, en particulier au sein de l'enveloppe urbaine (parcs, jardins privés, alignements d'arbres le long des voiries, reliquat de haies champêtres, bois).
- ✓ **Maintenir les continuités fonctionnelles locales Nord/Sud** : de part et d'autre du lac de Fréminville, de part et d'autre de la RD517 entre les espaces agro-naturel des Perves et des Américains.



Orientations générales liées aux ressources et aux risques

PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

- ✓ **Appliquer une gestion des eaux respectueuse du cycle de l'eau et des milieux :**
 - Assurer la protection qualitative et quantitative de la ressource en eau (dont la nappe d'accompagnement de la Bourbre),
 - Préserver les espaces stratégiques comme les zones humides,
 - Respecter la gestion des eaux usées et pluviales par la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement,
 - Limiter et réduire les emprises minéralisées, en particulier pour les espaces publics.
- ✓ **Veiller à garantir l'intégrité de l'aire d'alimentation et des périmètres de protection** du captage de Coutuses.
- ✓ **Maintenir l'activité agricole** en garantissant la vocation des terres agricoles stratégiques (parcelles remembrées, parcelles irriguées,...) et en limitant la consommation d'espaces supplémentaires.
- ✓ **Affirmer le nécessaire équilibre des espaces agro-naturels** dans leur rôle de préservation de la diversité des habitats et par voie de conséquence de la biodiversité.

Orientations générales liées aux ressources et aux risques

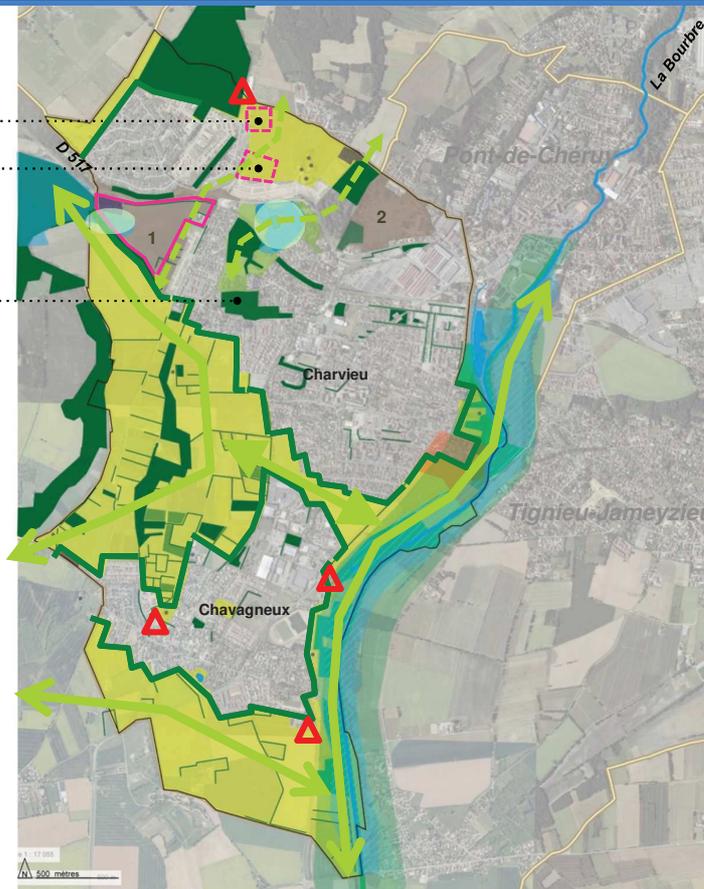
PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES

- ✓ **Infléchir le recours aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre**
 - Favoriser les économies d'énergie liées aux performances énergétiques et bioclimatiques des habitations et des bâtiments d'activités
 - Développer le recours aux énergies renouvelables et locales par la mise en œuvre de solutions individuelles ou mutualisées, intégrées aux aménagements urbains, à l'aspect extérieur des constructions ou au paysage.
 - Faciliter et développer le recours aux alternatives du « tout voiture » : maillage itinéraires modes doux et accessibilité aux réseaux de transport collectifs
- ✓ **Mettre en œuvre les principes de précautions vis-à-vis des secteurs soumis à des aléas naturels connus**
 - Ne pas aggraver les facteurs de risque pour les secteurs urbanisés notamment dans le secteur de la plaine de la Bourbre (prise en compte de la cartographie de l'inondabilité de Charvieu-Chavagneux).
 - Prendre en compte les risques de toute nature dans les décisions d'aménagement.
- ✓ **Respecter les servitudes liées aux installations de transport et de distribution d'énergie.**

Projet de gymnase
Vigilances : Analyse de compatibilité à prévoir (cf. canalisation gaz) + aléa faible ruissellement + recul / centre équestre + étalement

Secteur en extension
Vigilances : conciliation avec continuité fonctionnelle locale + étalement

Projet de EHPAD
Vigilance : à concilier avec la mise en valeur du parc Bernascon



Protection des espaces naturels remarquables

- Zones humides du lac de Frémerville et la Léchère
- Espaces naturels autour du lac de Frémerville
- Zones humides, bois et ripisylves de la vallée inondable de la Bourbre
- Seuils et limites à l'urbanisation
- Maintien des corridors fonctionnels stratégiques
- Maintien des corridors fonctionnels locaux
- Maintien des continuités écologiques

Protection des espaces agro-naturels

- Parcelles agricoles, cultures et prairies
- Siège agricole
- Bois et forêts sur les buttes et versants
- Protection et renforcement du maillage de haies bocagères, reliquats

Protection et renforcement des trames verte et arborée dans les espaces urbanisés

Gestion environnementale des secteurs particuliers

- 1 Projet ZAE Garenne
intégration de la ZH + espace de bon fonctionnement de la ZH à l'aménagement (gestion des eaux pluviales)
- 2 Coteau du Constantin
Milieu thermophile ? Suspicion de pelouses sèches à protéger ?
- Secteur en extension à concilier avec données environnementales

fond de plan : géoportail.gouv.fr

Orientations liées à la gestion économe des espaces

MODÉRER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET LUTTER CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

- ✓ **Stabiliser les contours de l'enveloppe urbaine communale en cohérence avec les objectifs de développement**, pour contenir l'étalement urbain, préserver les espaces agricoles et naturels ainsi que les paysages ruraux.
- ✓ **S'appuyer prioritairement sur le potentiel foncier mobilisable au sein de l'enveloppe urbaine communale pour consolider la diversité des fonctions urbaines** : foncier non bâti, friches industrielles, dents creuses.
- ✓ **Valoriser et maîtriser les possibilités de densification de l'enveloppe urbaine**, en relation avec leurs localisations au sein de l'armature urbaine communale et les objectifs de qualité du cadre de vie : secteur de centralité et secteurs secondaires.
- ✓ **Réduire la surface moyenne consommée par logement**, en développant des formes d'habitat moins consommatrices d'espace, rejoignant l'objectif de diversification du parc de logements.

Orientations liées au développement urbain (habitat et équipements)

CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE CHARVIEU CHAVAGNEUX DANS UNE LOGIQUE D'AGGLOMÉRATION

- ✓ **Maintenir une démographie dynamique et régulée pour consolider la place de Charvieu-Chavagneux au sein de l'agglomération pontoise**, en s'appuyant sur la progression et la diversification du parc de logements, le tout considérant la capacité des équipements publics et des réseaux existants, ainsi que la possibilité de la commune et de ses partenaires à les renforcer.
- ✓ **Renforcer la diversité de l'habitat et maintenir la mixité sociale**, pour améliorer les parcours résidentiels et répondre aux besoins de la population :
 - prévoir la construction, y compris offre sociale, d'une **soixantaine de logements neufs par an en moyenne**,
 - **dédier 20% de ces logements neufs** à la production de **logements locatifs sociaux** ou abordables, **soit une douzaine par an en moyenne**,
 - abonder le parc de logements par l'évolution de l'existant,
 - engager une diversification des formes urbaines (habitat intermédiaire, petits collectifs) et des types de logements (taille),
 - renouveler et augmenter la capacité d'hébergement à destination des personnes âgées en relocalisant l'EHPAD.

Orientations liées au développement urbain (habitat et équipements)

CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE CHARVIEU CHAVAGNEUX DANS UNE LOGIQUE D'AGGLOMÉRATION

- ✓ **Définir et dimensionner le secteur de centralité en articulant logique d'agglomération et mise en valeur des polarités communales existantes.**

Ainsi le secteur de centralité englobe le secteur des Allobroges, le secteur des Tréfileries / Maisons Neuves, la rue du Collège et les friches industrielles situées au contact de Pont de Chéruy (site Phœnix, halles des anciennes tréfileries).
- ✓ **Consolider le poids urbain du secteur de centralité** :
 - localiser prioritairement les logements neufs dans ce secteur,
 - renforcer la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale de l'habitat,
 - inciter au développement d'une offre locative privée,
 - identifier le foncier communal à mobiliser.
- ✓ **Améliorer la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale du secteur de centralité** :
 - mettre en valeur les espaces publics et améliorer leur maillage,
 - moduler la densification et les formes urbaines en relation avec l'identité des quartiers,
 - améliorer le confort d'été en préservant / renforçant la présence du végétal.

Orientations liées au développement urbain (habitat et équipements)***CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE CHARVIEU CHAVAGNEUX
DANS UNE LOGIQUE D'AGGLOMÉRATION***

- ✓ **Révéler l'identité des différents quartiers qui composent la centralité charvieulande :**
 - valoriser progressivement le potentiel de reconversion des friches industrielles (site Phoenix, anciennes tréfileries) pour, à terme, structurer l'entrée Ouest du cœur de l'agglomération pontoise autour de la RD517 et du carrefour avec la rue du Travail.
 - restructurer la ville industrielle Grammont, aujourd'hui quartier de Maisons Neuves, par la mise en valeur de sa trame urbaine caractéristique, du potentiel foncier important et des fonctions marchandes existantes (place du Marché, commerces).
 - encadrer les possibilités de densification du tissu pavillonnaire en diffus, en particulier celui du parcellaire en lanières (rue de la Chaîne / Avenue du Collège).
 - maîtriser l'évolution du cœur d'ilot Allobroges / Rue des Alpes en conciliant densification et caractère paysager dominant.
- ✓ Réserver la possibilité d'un secteur de développement en extension.

Orientations liées au développement urbain (habitat et équipements)***CONFORTER LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE CHARVIEU CHAVAGNEUX
DANS UNE LOGIQUE D'AGGLOMÉRATION***

- ✓ En complément du secteur de centralité, les possibilités de développement résidentiel des secteurs secondaires sont limitées au comblement des dents creuses et ponctuellement à la densification des terrains déjà urbanisés (Le Piarday, Chavagneux, Charvieu le Haut, les Hauts du Lac).
- ✓ Dans les quelques écarts et secteurs d'habitat linéaires, seule la gestion de l'existant est possible (chemin de Refeuille, les Américains, le Constantin).

Orientations liées au développement urbain (habitat et équipements)

ADAPTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES

- ✓ En lien avec l'augmentation de la population, **poursuivre le développement de l'offre d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif avec :**
 - la création d'un nouvel équipement polyvalent,
 - la relocalisation de l'EHPAD dans le parc Bernascon,
 - l'installation d'un pôle d'équipements dans les locaux de l'EHPAD suite à sa relocalisation
 - le renforcement des espaces de détente autour du lac de Fréminville.
- ✓ **Favoriser le développement des modes actifs entre les différents centres d'intérêt** de la commune : équipements, polarités commerciales et de service et quartiers d'habitat.
- ✓ **Rationaliser les possibilités de stationnement** en lien avec l'accessibilité et la desserte des équipements et l'objectif d'améliorer la cohabitation des modes actifs (marche, vélo) avec la circulation et du stationnement automobiles.

Orientations liées au développement urbain (habitat et équipements)

PRÉSERVER LE CADRE DE VIE

- ✓ **Structurer et séquencer le paysage d'entrée de ville** le long de la RD517, en lien avec les différents projets d'aménagement ou de requalification urbaine.
- ✓ **Veiller au traitement qualitatif des vis-à-vis et des limites** à l'intérieur des espaces urbanisés, entre les différentes fonctions urbaines et au contact des espaces agricoles et naturels
- ✓ **Identifier et mettre en valeur le patrimoine urbain et industriel** lié aux Tréfileries de Grammont : ouvrages et halles industrielles anciennes, ville industrielle (logements, anciens équipements, espaces publics) et quartier d'habitat ouvrier (le Réveil)
- ✓ **Identifier et préserver le patrimoine ordinaire** qu'il soit bâti ou foncier comme le parcellaire en lanière autour de la rue de la Chaîne, la chapelle de Chavagneux ou les anciens corps de ferme, ou naturel comme les haies bocagères qui structurent les paysages agricoles.

Développement urbain

Orientations

Projet de gymnase

Vigilances : Analyse de compatibilité à prévoir (cf. canalisation gaz) + aléa faible ruissellement + recul / centre équestre + étalement

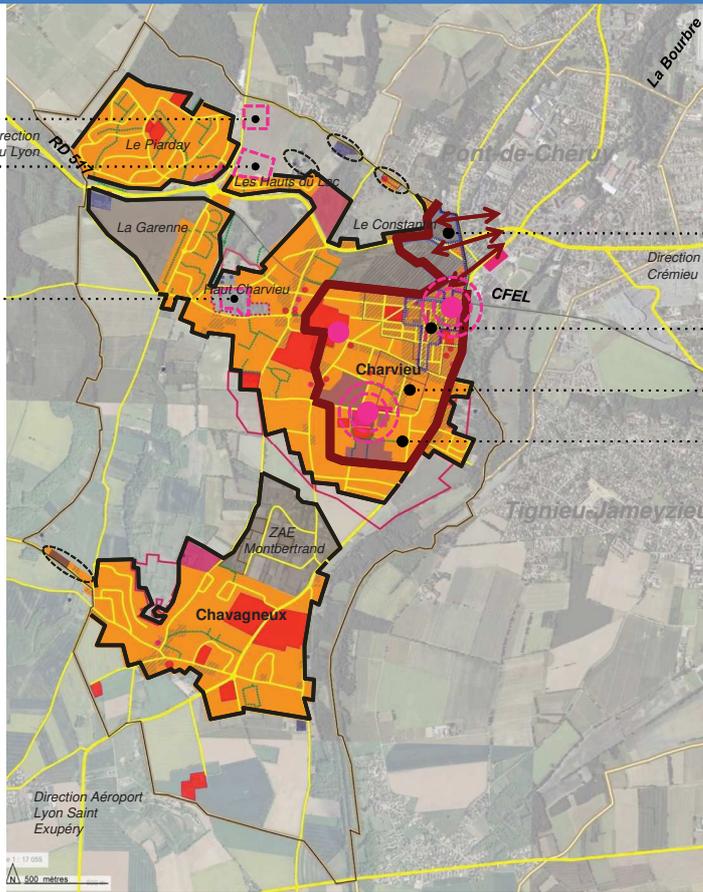
Secteur en extension

Vigilances : conciliation avec continuité fonctionnelle locale + étalement

Projet de EHPAD

Vigilance : à concilier avec la mise en valeur du parc Bernascon

- Enveloppes urbaines à dominante résidentielle
- Secteurs en cours d'aménagement
- Enveloppes urbaines à dominante économique
- Equipements publics ou d'intérêt collectif
- Commerces et services : bâtiments, linéaires, diffus
- Logements sociaux
- Emprise CFEL
- Maillage viaire structurant
- Tissu urbain et bâti existant en 1956



Potentiel de reconversion des friches industrielles Tréfileries Grammont / Phoenix
Requalification de l'entrée de ville : passer du « goulet » à un espace urbain d'articulation entre le site industriel des Tréfileries, la centralité pontoise (rue Grammont) et le jardin public
Vigilance : pollution du site + aléas ruissellement faible

Restructuration de la ville industrielle Grammont

Densification maîtrisée du tissu pavillonnaire en diffus

Evolution du cœur d'îlot Allobroges Rue des Alpes

- Stabilisation des contours de l'enveloppe urbaine
- Périmètre du secteur de centralité 80% minimum des logements neufs À dimensionner pour l'horizon SCOT (2040)
- Mise en valeur des polarités existantes
- Reconversion progressive des friches industrielles dans une logique d'agglomération
- Gestion stricte de l'existant dans les écarts

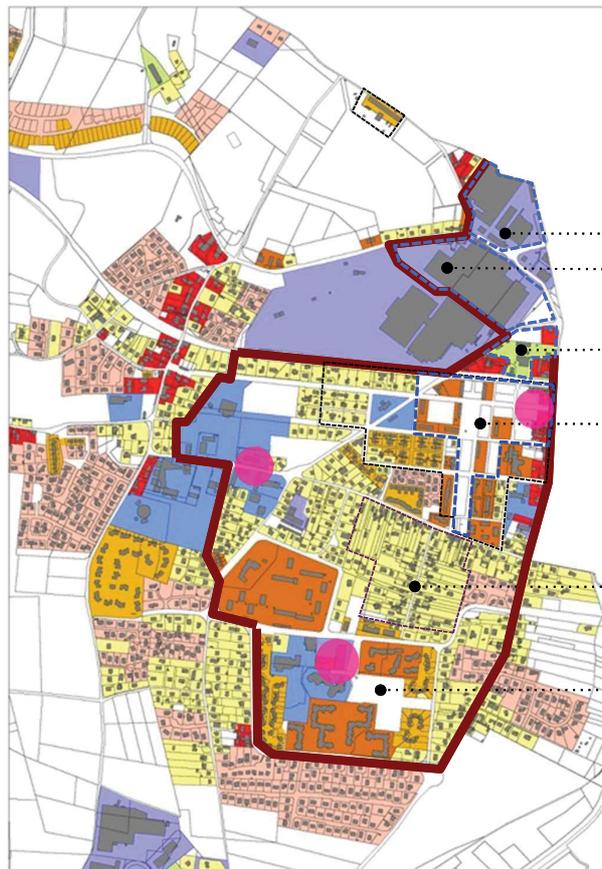
fond de plan : géoportail.gouv.fr

Développement urbain

Orientations

Formes urbaines

- 1 - Habitat individuel hors lotissement
- 2 - Habitat individuel dans lotissement
- 3 - Habitat groupé
- 4 - Habitat individuel traditionnel
- 5 - Habitat collectif
- 6 - Equipement public
- 7 - Activités économiques
- 8 - Bâtiments vacants et mutables



- ZOOM**
Secteur de centralité
- Valorisation progressive du potentiel de reconversion dans une logique d'agglomération
 - Friche industrielle Phoenix**
 - Friche industrielle Tréfileries Grammont**
 - Friche industrielle Tréfileries Grammont**
 - Ville industrielle Grammont**
 - Restructuration / Densification
 - Mise en valeur du patrimoine urbain (espaces publics, formes urbaines)
 - Densification maîtrisée du tissu pavillonnaire en diffus parcellaire en lanière**
 - Evolution du cœur d'îlot Allobroges Rue des Alpes**
 - Périmètre du secteur de centralité 80% minimum des logements neufs À dimensionner pour l'horizon SCOT (2040)
 - Mise en valeur des polarités existantes

fond de plan : géoportail.gouv.fr

Orientations liées au développement économique

CONSOLIDER LA DIVERSITÉ ET LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN ARTICULANT OFFRE LOCALE ET LOGIQUE D'AGGLOMÉRATION

- ✓ **Pérenniser les sites économiques industriels existants**, en valorisant notamment le gisement foncier encore disponible au sein de la zone d'activités de Montbertrand et de la zone industrielle de Grammont.
- ✓ **Renforcer l'attractivité de l'offre commerciale et de services au sein du secteur de centralité de Charvieu**, en localisant préférentiellement les nouveaux commerces et services, en requalifiant les ambiances d'achat et en facilitant les liaisons modes actifs entre les polarités existantes et futures : secteur des Allobroges, secteur des Tréfileries / Maisons Neuves, rue du Collège et friche industrielle Phoenix.
- ✓ **Faciliter le maintien d'activités de services** au sein de l'enveloppe urbaine.
- ✓ **Accroître l'offre de terrains d'accueil économique dans une logique d'agglomération** par la création d'une zone économique stratégique sur le site de la Garenne, en mixant activités industrielles, artisanales, tertiaires, activités de service et commerciales, **tout en veillant aux complémentarités locales et territoriales.**
- ✓ **Contribuer au renforcement d'une offre tertiaire qualitative dans une logique d'agglomération** en s'appuyant sur le potentiel de reconversion de la friche industrielle Phoenix.

Orientations liées au développement économique

CONSOLIDER LA DIVERSITÉ ET LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN ARTICULANT OFFRE LOCALE ET LOGIQUE D'AGGLOMÉRATION

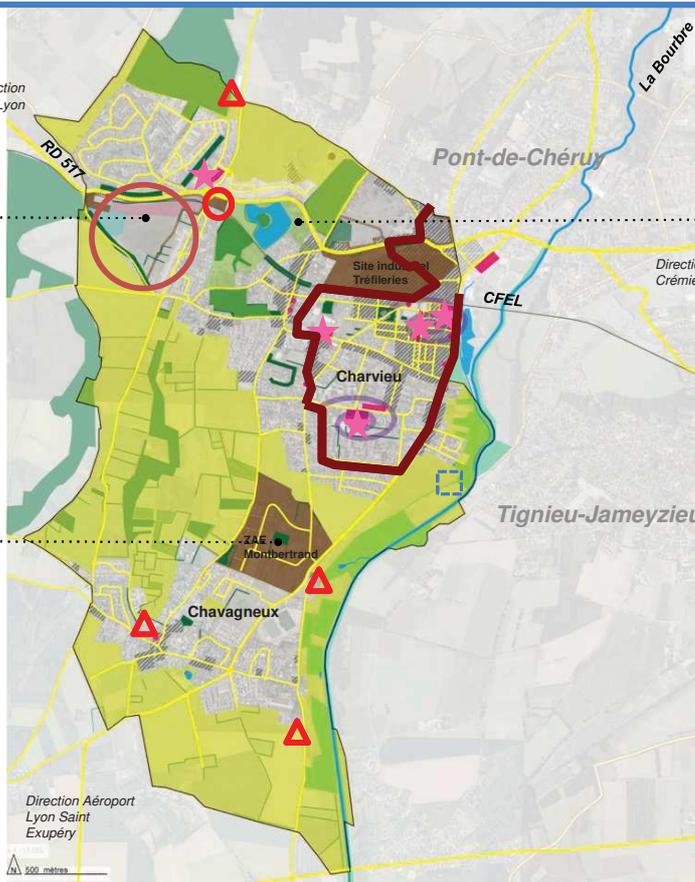
- ✓ **Développer les réseaux de télécommunication** pour les entreprises et pour les habitants afin de faciliter le télétravail et améliorer l'accès au numérique.
- ✓ **Assurer le maintien d'une agriculture locale pérenne et viable** par la préservation des terres utilisées et/ou remembrées (y compris irriguées), en particulier les espaces agricoles situés à l'Ouest de la commune de part et d'autre de la route des Perves et au Sud de Chavagneux.
- ✓ **Articuler la préservation des composantes paysagères et la diversification des activités de plein-air** pour consolider l'offre de loisirs locale.
- ✓ Permettre l'émergence d'une offre hôtelière sur le site du lac de Fréminville.

ZA de la Garenne : PROJET
Site stratégique en extension
 sur environ 12 ha, dont 5 ha maxi
 pour du commerce
 Vigilances : traitement des
 interfaces avec les espaces
 environnant (agricole, résidentiel)
 + présence d'une zone humide
 avérée suite étude pédologique
 + effet des servitudes SPSE
 Opportunité : futur THNS

**Avis Etat sur le SCOT arrêté : la
 superficie de 5ha au titre des
 secteurs commerciaux de
 périphérie prévue au DOO est à
 reconsidérer ; contradiction
 avec le diagnostic et le PADD et
 de nature à porter atteinte aux
 commerces de proximité des
 polarités existantes.**

ZAE Montbertrand
 Valorisation du gisement foncier
 résiduel
 Préservation de la lisière boisée le
 long du chemin de Coupe-Chou

- ★ Polarités commerces et services existantes
- Enveloppes urbaines à dominante économique
- Emprise CFEL
- Maillage viaire structurant
- Tissu urbain et bâti existant en 1956



Lac de Frémenville
 PROJET : Offre hôtelière

Secteur de centralité
 Renforcement de l'attractivité de l'offre commerciale et de services

- Aspect des constructions et traitement des abords
- Modes actifs facilités pour accéder et relier les polarités (Allobroges, Tréfileries, Marché, Poste)

Mutation des espaces industriels vers mixité des fonctions urbaines avec activités économiques et commerciales complémentaires (tertiaire, services,...)

Maintien des espaces et de l'activité agricoles

- Parcelles agricoles, cultures et prairies
- Siège agricole
- ▲ Devenir Equipement agricole structurant : silo

Préservation et valorisation des composantes paysagères

- Haies bocagères, bois et forêts, ripisylves
- Espaces autour du lac de Frémenville

Développement de l'offre de loisirs

- Aménagements loisirs – PROJET : aménagement d'un plan d'eau

Vigilance : zone humide Bourbre

fond de plan : géoportail.gouv.fr

Orientations générales liées aux déplacements et aux besoins de mobilités

PRIVILÉGIER UNE URBANISATION « CONNECTÉE AU TERRITOIRE »

- ✓ **Stopper les développements urbains linéaires** le long des axes de transport
- ✓ **Limitier les nuisances liées aux circulations** par une plus grande maîtrise des déplacements au sein de l'enveloppe urbaine :
 - Améliorer la cohabitation des modes actifs (marche, vélo) avec la circulation et du stationnement automobiles, en particulier aux abords des équipements structurants et des polarités (Allobroges, Tréfileries / Maisons Neuves, site Phœnix),
 - Rendre plus lisible et agréable la trame viaire structurante de la commune,
 - Favoriser le développement des modes actifs pour les courtes distances et les déplacements contraints, notamment pour les jeunes (collège, équipements sportifs), en assurant la continuité et la sécurisation des itinéraires à l'échelle communale,
 - Veiller à l'accessibilité entre les secteurs d'habitat et les équipements et services, existants ou à créer.

Calendrier prévisionnel de la procédure

	10/18	11/18	12/18	01/19	02/19	03/19	04/19	05/19	06/19	07/19	08/19	09/19	10/19	11/19	12/19	01/20	02/20
Diagnostic																	
Enjeux			R1														
Orientations PADD						R2											
Débat orientations PADD							R3 CM	RP1									
Définition OAP							R4										
OAP								R5 _{PPA (1)}									
Zonage / Esquisse zonage																	
Orientations réglementaires								R6									
Règlement écrit et graphique									R7								
Dossier MRAE							Ae										
									R8 _{PPA (2)}	RP2							
Dossier arrêt PLU										R9 Délib							
Consultations + PPA																	
Enquête publique																	R10 _{PPA (3)}
Dossier approbation																	Délib

